

PÉTITION DE LOUIS, PIERRE, JACQUES ET ÉLIZÉE CLAVEAU POUR OBTENIR DES TERRES AU SAGUENAY

Par : Robert Claveau

Le 4 avril 1829, 244 cultivateurs de Charlevoix adressent une pétition à James Kempt¹, administrateur du Bas-Canada, pour obtenir des terres de colonisation au Saguenay. Dans ce groupe, on retrouve quatre Claveau : Louis, fils de Jean-Baptiste et de Marie Bouchard et les frères Pierre, Jacques et Élizée, fils de Joseph-Marie et de Marie-Reine Gagnon. Louis et Pierre signent leur nom alors que Jacques et Élizée apposent leur marque. Louis demande deux lots et les trois frères, un lot chacun. Jacques est marié depuis moins d'un an et les trois autres sont encore célibataires.

Dans le document, dont j'ai obtenu une copie le 10 mars 1981, on retrouve un texte de quatre pages, tout en anglais, très explicatif sur le but de la pétition. Ce texte est adressé « à son excellence le très honorable Archibald comte de Gosford², Baron Worlingham de Beccles, dans le comté de Suffolk, Capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Haut et Bas Canada, vice-amiral des mêmes et un des plus honorables du Conseil privé de sa majesté etc etc etc. » (ma traduction libre...). Ce n'est pas ce document qui est transcrit ci-bas.

Le gouvernement ignorera cette requête tout comme une autre, en 1835, qui porte 1800 signatures. En 1828, l'Assemblée législative du Bas-Canada avait formé une commission ayant pour mission d'étudier le potentiel agricole du Saguenay, les conclusions en furent prometteuses.

Près de 10 ans plus tard, en 1837, des citoyens de La Malbaie créent ce qui allait devenir « La Société des vingt-et-un » et dès 1838 on s'installe à Grande-Baie et ailleurs. On coupe des pins mais on défriche aussi des terres malgré que ce n'était pas le but officiel de la Société.

Ce n'est qu'en 1845 qu'on verra apparaître au Saguenay le nom Claveau dans les actes de l'état civil.

¹ James Kempt occupe cette fonction à Québec pour deux ans, 1828-1830.

² Le deuxième comte de Gosford est nommé en poste à Québec en 1835 pour deux ans. Il suit Lord Aylmer et précède le célèbre Durham. Le document en anglais qui accompagne la pétition de 1829 n'est pas daté. Pourquoi l'adresser à Gosford s'il n'est pas encore en poste ici. À moins que ce document soit associé à la pétition de 1835...

Petition of the Inhabitants of the Parishes of St. Etienne, Mal Baie, Ste Agnès, Notre Dame de Bon Secours des Eboulemens, Etc Etc Etc – in the County of Saguenay.

Pray for a grant of 284867 acres in free and common soccage³

*Province du Bas Canada
District de Québec
Comté du Saguenay*

Son Excellence Sir James Kempt, Chevalier Grande Croix du très Honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant Général et Commandant de toutes les Forces de sa Majesté dans les Provinces du Bas Canada et du Haut Canada Etc Etc Etc Et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du Bas Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence

Nous les Soussignés les Fidels et Loyaux Sujets de sa Majesté George IV par la grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande Défenseur de la Foi Etc Etc Etc Convoqués en Assemblée Paroissiale, et tous cultivateurs Et Censitaires de terres dans les Seigneuries Murray Bay et Mount Murray⁴, dans les comté et District Susdits.

Représentons très respectueusement.

Qu'il nous a paru que le Gouvernement de cette Province, dans sa Sagesse, a en contemplation, l'Etablissement des Postes du Roy, dans le dit Comté.

Que la Majorité d'entre nous connaît parfaitement bien le local pour en avoir fait plusieurs fois la Visite.

Que les terres que nous habitons actuellement sont presque toutes incultes, par les mornes, les Buttes, montagnes et autres inconveniens à peu près équivalens et conséquemment insuffisantes pour y élever les nombreuses familles qui les habitent et qui se multiplient avec rapidité, se sorte que ces terres Subdivisées d'après le principes des Loix Françaises, en force en cette Province, au lieu d'enchérir les propriétaires d'icelles, les empauvrissent à ne jamais en ressoudre.

Qu'étant les plus à proximité des dits Postes, nous pourrions les établir plus facilement et plus promptement que des personnes éloignées d'iceux.

³ *Free and common soccage* – en français, Franc et commun socage : tenure de terre concédée à prix fixe, sans redevance annuelle et en toute propriété, contrairement à la tenure seigneuriale.

⁴ Noms donnés en 1762 en l'honneur du gouverneur James Murray. La Seigneurie de Murray Bay du côté ouest de la rivière Malbaie et la Seigneurie de Mount Murray du côté est de la rivière.

Qu'en outre des présents pétitionnaires, les quatre autres paroisses qui nous avoisinent, sont en général disposés à se joindre à nous pour les dits Etablissements dans le dit Comté.

C'est pourquoi nous supplions très humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre la présente en sa Considération, et nous accorder la préférence des dits Etablissements, si toutes fois, le Gouvernement se décide à faire Etablir le dit Comté, de même que nous en sommes informés, qui sera certainement avantageux au Gouvernement et à ceux qui s'y établiront.

Et nous ne cesserons de Prier Etc

Mal Baie 4 Avril 1829.

Source : Archives publiques du Canada. Demandes de terre – Bas Canada, RG1 L3L, Volume 91, pp. 45245-45255. Bobine C-2528.

Claveau d'Amérique – www.claveau-damerique.ca (28 mars 2020)